

SOSLHh61/11

9267

(1939)

9207

A

Facilités de circulation au personnel des agences
de " voyages accompagnés "

Lettre du M.T.P. à la S.N.C.F. 7. 4.39

Facilités de circulation au personnel des agences de "voyages accompagnés"

Ministère
des Travaux Publics

Direction Générale
des chemins de fer
et des transports

2ème Bureau

C.F.2 292

9267
Paris, le 7 avril 1939

C O P I E

Le Ministre

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la S.N.C.F.

Mon attention a été appelée sur une démarche faite auprès de mon Département et du Commissariat Général au Tourisme par les représentants des Agences de voyages anglaises qui se plaignent de voir supprimer les facilités de circulation dont bénéficiaient antérieurement leurs agents sur les chemins de fer français.

Le représentant à Londres du Commissariat Général au Tourisme aurait d'ailleurs adressé à votre Société diverses notes à ce sujet.

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie d'un rapport de M. l'Attaché Commercial près l'Ambassade de France à Londres contenant toutes précisions nécessaires sur la question.

Je vous demande d'examiner celle-ci avec la plus grande attention; outre qu'il paraît fâcheux que les employés des dites Agences ne bénéficient pas en France des mêmes facilités que sur les Réseaux belges, suisses, allemands et italiens, il est incontestable qu'il y a intérêt, dans les circonstances actuelles, à éviter toute cause de froissement ou de mécontentement à l'occasion du mouvement touristique Angleterre-France.

J'estime que la très minime perte de recettes résultant de l'octroi de permis gratuits au personnel visé est très largement compensée par l'afflux des touristes qui se font inscrire chaque semaine pour les "voyages accompagnés", et qu'il convient, à l'heure actuelle, de faire le maximum d'efforts pour encourager et faciliter le courant touristique dont il s'agit.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, dans le plus bref délai, la suite que vous aurez donnée à la présente communication.

Le Ministre des Travaux Publics,

C O P I E

Les principales Agences de voyages britanniques, qui forment la "Créative Tourist Agents Conférence", ont demandé une audience, pour lundi prochain, à M. le Ministre des Travaux Publics. Leurs représentants désirent lui exposer les très grandes difficultés qu'elles éprouveront à continuer en France leurs "voyages accompagnés", si notre S.N.C.F. persistait à ne plus vouloir accorder de permis gratuits de circulation au personnel des Agences de voyages.

Les groupements qui se feraient représenter à l'audience demandée au Ministre sont la "Polytechnic Touring Association Ltd", "Dean & Dawson Ltd", "Workers's Travel Association Ltd", "Pickfords Ltd". Ils insistent sur l'effort considérable qu'ils ont fait, depuis cinquante ans, pour développer les relations touristiques entre les deux pays et signalent notamment qu'en 1938, ils n'ont pas dépensé moins de 170 M. de francs en dépenses de publicité.

Je pourrais ajouter que les résultats ainsi obtenus sont considérables; les touristes britanniques laissent chaque année en France plusieurs millions de Livres sterling qui compensent largement les défaillances de notre balance commerciale.

Or, les touristes qui font partie des "voyages accompagnés" sont gens de la classe moyenne, ne parlant pas français et n'ayant jamais voyagé à l'étranger, qui ne pourraient certainement pas circuler seuls en France. Ils devraient renoncer à visiter notre Pays, s'ils n'avaient pas les facilités que leur assurent les agences.

En dehors des centaines de voyageurs qui, chaque semaine, profitent des voyages de week-end, il y en a des milliers qui sont inscrits pour les "voyages accompagnés". Ceux-ci sont fort nombreux, chaque semaine: 28 pour Paris, 14 pour Nice, 7 pour Biarritz, 7 pour Chamonix, 7 pour Aix-les-Bains, 21 pour Wimereux, 21 pour Dieppe, 21 pour Rouen, etc...

Pour assurer ces voyages, l'été dernier, une agence a eu à elle seule 35 employés dont le rôle était uniquement d'accompagner les groupes et de faire le voyage, aller et retour. C'est pour ces hommes, et pour eux seuls, que la "Créative Tourist Agents Conférence" demande que soient rétablis les permis gratuits de voyage sur les chemins de fer français.

Nous devons examiner cette requête avec d'autant plus de bienveillance que les réseaux belges, suisses et surtout allemands ou italiens accordent toutes les facilités possibles non seulement aux touristes étrangers, mais encore plus aux agences étrangères qui dirigent le choix des touristes pour tel ou tel pays et qui les y accompagnent.

.....

En ce moment où nous faisons de tels efforts pour améliorer notre balance des comptes, alors que notre balance commerciale ne peut être que lentement améliorée, ce serait folie de ne pas seconder ceux qui nous apportent leur concours dans la question du tourisme. Nous ne devons pas compter uniquement sur les sympathies franco-britanniques et sur les avantages de change, nous devons aider au maximum les agences de tourisme. La valeur des permis gratuits demandés est d'ailleurs bien minime pour la S.N.C.F., à côté des revenus que lui assurent les touristes des "voyages accompagnés".

BELLEFON